Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 20/10/2026
ID : 074-200011773-20261015-CC_2026_0132-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET :

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT DE LA BERGUE - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025

N° CC_2026_0132

Séance du : mercredi 14 octobre 2026

Convocation du : 08/10/2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :
Cristian GUERET, Thierry BOUVET, Gabriel DOUBLET, Nadia MUGNIER, Maxime GACONNET, Chadia LIMAM, Amine MEHDI, Nastia OUEJDOUNI, Christophe BORREL, Radjaa MEHDI, Samir BASSIM, Steve BONNARD, Férial DJAFFALI, Sébastien LESAGE, Anissa HADDAD, Christophe MAYCA, Charline CHÉNOT, Stéphane HAMZA, Dominique LACHENAL, Mylène SAILLET RAPHOZ, Cüneyt YESILYURT, Anne-Marie BRDAR, Denis SERVAGE, Marion BARGES-DELATTRE, Claude ANTHONIOZ ROSSIAUX, Anne VINDEVOGEL, Nicolas TEREINS, Sandra SALVATGÉ, Isabelle VINCENT, Nadège ANCHISI, Denis MAIRE, Christine BURKI, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Jean COMBETTE, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Anne-Lise VOUTAY, Jean-Pierre BELMAS, Eddy BARONNET, Christophe CALLAY, Johann BONTEMPS, Jean-Marc CHEVALLEY

Représentés :
Carole DARCY par Cristian GUERET, Guillaume MATHELIER par Dominique LACHENAL, Sara SHALA-MALOKU par Radjaa MEHDI, Joseph FAVRE par Mylène SAILLET RAPHOZ, Rosanna DULLAART par Denis SERVAGE, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Odette MAITRE par Nadège ANCHISI, Pascale PELLIER par Jean-Pierre BELMAS, Christine MOUCHET par Patrick ANTOINE, Coralie FERNEX par Jean-Marc CHEVALLEY, Christiane CHAVANNE par Johann BONTEMPS

Excusés :
Antoine BLOUIN, Jean-Paul BOSLAND, Stéphane PASSAQUAY

***

Vu les articles L6, L. 3131-5 et R. 3131-2 du Code de la commande publique,

Vu les articles L. 1411-3 et L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts d'Annemasse – Les Voirons agglomération (6.2.4 : « Action sociale d'intérêt communautaire ») et l'intérêt communautaire (2.3) déclarant d'intérêt communautaire « La construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement Pierre Martin dit « La BERGUE » »,

Vu la convention de concession de service public conclue le 31 août 2022 avec la Fédération des Œuvres Laïques de Haute Savoie – F.O.L.74, pour la gestion du centre de loisirs sur la période du 1er septembre 2022 au 31 août 2027,

Le rapport de l'année écoulée, produit par le délégataire, a été porté à connaissance de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) en date du 22 septembre 2026, et ce conformément à l'article L. 1413-1 Code général des collectivités locales.

Le rapport présente les projets développés durant l'année 2025 pour l'accueil des enfants chaque

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 20/10/2026
ID : 074-200011773-20261015-CC_2026_0132-DE

mercredi ainsi que durant toutes les vacances scolaires, soit 18 953 journées enfants d'accueil. La répartition des usagers du centre selon la commune d'origine et par tranches (10 tranches selon quotient familial) est stable ; il est à noter que les 1ères tranches, comme les 9ème et 10ème tranches sont particulièrement bien représentées, ce qui va dans le sens d'une certaine mixité des publics.

Le budget, avec 1 091 869,38 € de dépenses réalisées et une participation d'Annemasse Agglo à hauteur de 557 738 €, présente un résultat excédentaire de 49 162,61 €.

Les objectifs pédagogiques fixés ont été atteints en 2025 avec la mise en place d'activités en lien avec les thématiques de l'environnement et de la citoyenneté (ateliers à l'occasion de déplacement du bus numérique). Est souligné l'effort d'inclusion des enfants porteurs de handicap, et des enfants présentant un PAI pour le déjeuner. Des partenariats avec les acteurs locaux sont désormais développés : visite à l'Archipel Butor, découverte d'instruments en lien avec le conservatoire intercommunal, des rencontres intergénérationnelles avec Créaliens et Atout'âges (dispositifs menés par la direction de la cohésion sociale) ou la visite aux Jardins d'Arcédie.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,
DECIDE :

DE PRENDRE ACTE du rapport de la Fédération des Œuvres Laïques 74, concessionnaire pour la gestion du centre de loisirs de La Bergue, pour l'année 2025, tel que présenté en annexe.

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET
Date de signature : 15/10/2026
Qualité : Agglo - DGS

Signé électroniquement par : Nadège ANCHISI
Date de signature : 15/10/2026
Qualité : Agglo - Secretaire Conseil Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 20/10/2026
ID : 074-200011773-20261015-CC_2026_0132-DE

LA BERGUE
CENTRE DE LOISIRS

UN SERVICE
ANNEMASSE AGGLO

Annemasse Agglo
Annemasse - Les Voirons Agglomération

ASSURÉ PAR

FEDERATION
DES ŒUVRES
LAIQUES
DE HAUTE-SAVOIE
74



RAPPORT D'ACTIVITE

Année 2025

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 20/10/2026
ID : 074-200011773-20261015-CC_2026_0132-DE

Table des matières

1) Rapport moral 2
2) Bilan d'activité 3
a) Ouverture du centre de loisirs 3
b) **Handicap et formation** 13
o L'accueil du public porteur de handicap 13
o La formation 13
i. Les formations non professionnelles 13
ii. Les formations professionnelles 13
3) Ressources humaines 14
4) **Divers accueils** 15
o La classe relais 15
o L'AVIJ 15
o Le corps européen de solidarité 15
5) Transport 15
o Mise en œuvre 15
o Encadrement 16
o Utilisation des transports en 2025 16
o Horaires et lieux de passage du transport pour le centre. 17
o Localisation des arrêts de car sur carte 17
6) Ouverture et surveillance du site : 17
o Ouverture et fermeture 17
o Surveillance du site 18
7) Mise à disposition : 18
8) L'alimentation 18
o Les repas : 18
o Les goûters 19
9) Rapport technique 19
o Les extérieurs 19
o les intérieurs 20
10) Rapport financier 20
11) Conclusion 21

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 20/10/2026
ID : 074-200011773-20261015-CC_2026_0132-DE

1) Rapport moral

CENTRE AERE DE LA BERGUE – ANNEE 2025
BILAN MORAL – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Introduction

Une année 2025 qui a respecté les obligations de la DSP et qui conforte le projet éducatif mis en œuvre et confirme son investissement dans la formation des animateurs.
Avec un total de **18 953** journées enfants réalisées, l'année 2025 stabilise une fréquentation conventionnée avec la collectivité.

Une volonté éducative qui prend ses racines dans l'éducation populaire

Depuis quelques années maintenant, la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie inscrit son histoire et sa culture dans un projet politique cohérent et en phase avec les valeurs de la citoyenneté et de l'action sociale qui a pris son origine il y a maintenant plus de 60 ans ici, sur votre territoire.
Dans les années 60, des enseignants, des élus, des responsables associatifs, militants de l'éducation populaire et de la Fédération des Œuvres Laïques ont créé le Centre aéré de Pierre MARTIN, qui permet aujourd'hui à plus de 800 enfants de l'agglomération de bénéficier de vacances et de loisirs éducatifs de qualité, dans un cadre exceptionnel avec les mêmes valeurs que celles qu'ils défendaient.

La FOL s'est attachée à continuer cette œuvre qu'elle inscrit aussi dans la durée pour que de nouvelles générations bénéficient encore de lieux de vie collective, de rencontre, de plaisir et de découverte où l'enfant grandit en apprenant autrement dans le prolongement de l'école et de la famille.

Nous réaffirmons notre positionnement et notre volonté d'agir dans une perspective d'évolution de notre action à l'échelon du territoire, dans un climat de confiance et de respect, avec notre savoir-faire en gestion et en pédagogie au service des enfants et des jeunes de l'agglomération.

Ouvert toutes les vacances scolaires, mercredis et jours fériés, durant l'année 2025, le centre a accueilli des enfants en activités extrascolaires, sur **36** mercredis et **78** jours de vacances scolaires. Avec un transport mis en place sur tout le territoire, nous rendons l'accès au service

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 20/10/2026
ID : 074-200011773-20261015-CC_2026_0132-DE

accessible à tous et garantissons, avec la politique tarifaire proposée, une mixité du public représentative du territoire.

Toujours moteur dans les activités de lutte contre les discriminations et le racisme, de sensibilisation à l'environnement et des séjours courts qui sont un très bon moyen de sensibiliser à cela, le centre a proposé en 2025 des séjours courts sous tentes d'une à quatre nuits consécutives chaque semaine de l'été.

Un exercice financier équilibré

L'exercice financier de l'année 2025 a été réalisé en phase avec le projet de budget défini dans la convention de DSP et dans une démarche solidaire avec le partenariat établi avec Annemasse Agglo.
La qualité de la gestion financière repose et dépend plusieurs paramètres :

- Une gestion, accompagnée et contrôlée par les services de la FOL sur le plan du suivi de la gestion financière et du personnel
- Un engagement fort pour la formation des animateurs est assuré par la FOL dans le cadre de son programme et de son plan de formation.

La FOL remercie les élus de l'Agglo de lui avoir fait confiance, et le bilan global démontrent que c'était le bon choix de travailler avec la FOL.

2) Bilan d'activité

Ouverture du centre de loisirs

Le centre de La Bergue est ouvert tous les mercredis de l'année ainsi que toutes les vacances scolaires.
Cela représente 114 jours d'ouverture avec des jeunes.
36 mercredis hors vacances scolaires
78 jours en vacances scolaires
L'amplitude horaire pour les mercredis est de 7h30 le matin à 18h30 le soir.
Pour les vacances scolaires : 7h le matin et 19h le soir.
Ces horaires d'ouverture semblent convenir aux familles mais dans un contexte ou la règlementation des contrats proposés aux animateurs évolue et le pourcentage d'animateur mineur augmente (notamment avec l'accès à la formation BAFA dès 16ans), cela peut parfois être une gymnastique périlleuse pour faire correspondre le temps de travail sur les grandes amplitudes d'ouverture du centre. La mise en place de tablettes à partir de l'été 2026 va permettre d'obtenir des données plus fines sur les besoins en termes d'amplitude horaires des usagers, en rapport également avec le rythme de l'enfant (amplitude plus grande aujourd'hui pendant les vacances scolaires que les journées des mercredis).

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 20/10/2026
ID : 074-200011773-20261015-CC_2026_0132-DE

Fréquentation

Malgré un nombre de journées record en 2024, nous constatons sur la durée une stabilisation des effectifs depuis maintenant quelles années mis à part la baisse liée au COVID. Cet effectif correspond à la capacité d'accueil permettant d'exploiter aux mieux les locaux en fonction des périodes et garantir un accueil de qualité quelles que soient les conditions météo.

Nombre de journées enfants

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
18153	18021	13045	14666	18438	18920	18981	**18953**

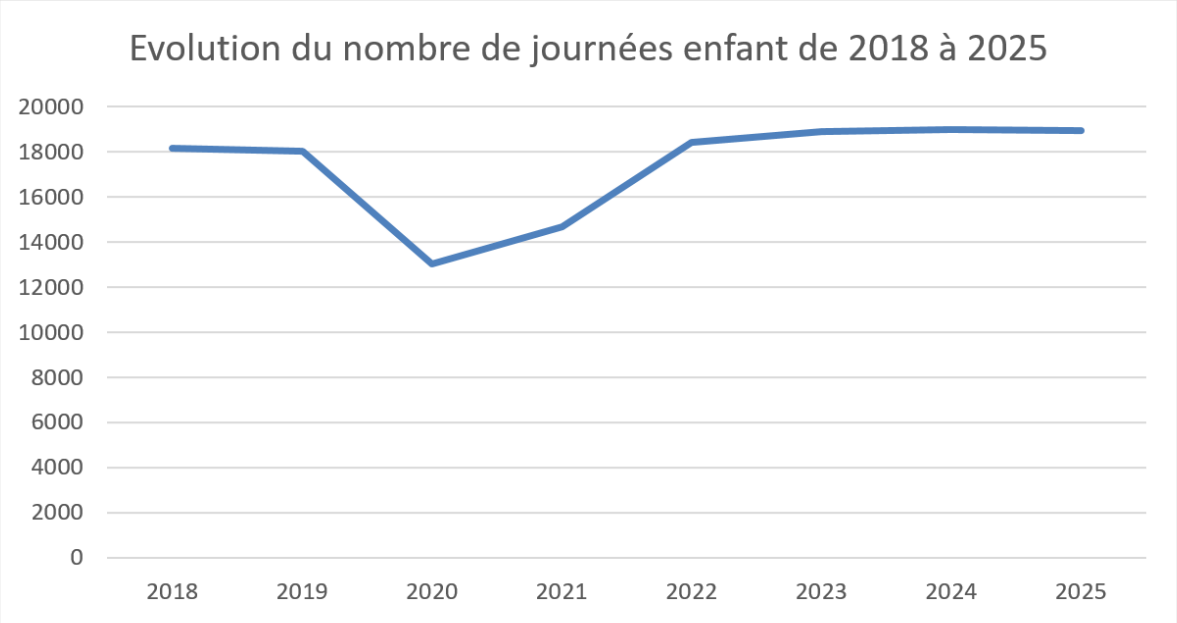

En respectant le nombre de journées enfants contractuel, le centre exploite au maximum la capacité d'accueil de la structure.
Pendant l'été, qui accueille les plus grands effectifs, des chapiteaux sont montés dans le parc pour soulager le bâtiment principal et augmenter la capacité d'espace ombragé du centre. Cette solution répond à la demande même si la température à l'intérieur, ainsi que le coût de la location de ce dernier sont (parfois) élevés.

Un bilan pédagogique positif

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 20/10/2026
ID : 074-200011773-20261015-CC_2026_0132-DE

Pour l'année 2025, nous ne pouvons que conforter le bilan pédagogique présenté pour l'exercice précédent.
Les objectifs définis dans les priorités pédagogiques de la DSP sont atteints.
En poursuivant en parallèle de l'accueil de loisirs, le dispositif de classe relais, l'accueil de l'AVIJ les samedis ainsi que la formation, le centre de la Bergue s'inscrit pleinement comme acteur éducatif complémentaire sur le territoire d'Annemasse agglo.

Temps forts 2025

- Conservatoire d'Annemasse Agglo :



Cette année, nous avons eu le plaisir d'accueillir Thérence, musicien expérimenté et professeur de musique, qui est intervenu chaque mercredi pendant une heure tout au long de l'année scolaire. Il a apporté une véritable richesse artistique et culturelle au sein de l'accueil de loisirs.

Dans un premier temps, il a travaillé avec le groupe des 6–7 ans autour d'un projet de découverte musicale. Les enfants ont pu explorer différents instruments, expérimenter des sons, jouer avec les notions de rythme et s'initier au bruitage. Cette approche sensorielle et ludique a permis de développer leur curiosité, leur écoute et leur créativité.

Dans un second temps, Thérence a accompagné le groupe des 8–9 ans dans un projet plus élaboré de bruitage à partir d'un support visuel. Les enfants ont appris à analyser une image ou une séquence, à identifier les ambiances sonores possibles et à créer des bruitages cohérents. Ce travail a favorisé l'expression artistique, la coopération et la compréhension du rôle du son dans la narration.

Ces interventions ont contribué à enrichir les pratiques culturelles des enfants et à ouvrir un espace d'expression musicale accessible à tous.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 20/10/2026
ID : 074-200011773-20261015-CC_2026_0132-DE

- Rencontres intergénérationnelles : Les Jardins d'Arcadie et Créaliens :





En 2025, un partenariat a été mis en place avec la résidence seniors Les Jardins d'Arcadie, ainsi qu'avec les collectifs Créaliens et Atouts'Âges.

Les Jardins d'Arcadie (Maison de retraite-Annemasse)
Une rencontre par période a été organisée dans les locaux de la résidence, entre deux vacances scolaires, avec le groupe des 10–11 ans.
L'objectif principal était de favoriser le lien intergénérationnel, de sensibiliser les enfants à la lutte contre les discriminations, et de développer la tolérance et l'acceptation de la diversité.
Des activités de coopération, de rencontre et de découverte mutuelle ont été proposées afin de créer un climat de confiance et de partage.

Créaliens et Atouts'Âges (Direction de la cohésion sociale Annemasse Agglo)
Deux rencontres ont également été programmées au Centre de La Bergue, cette fois avec les enfants de 7–8 ans.
Le principe et les objectifs pédagogiques étaient similaires à ceux mis en place avec Les Jardins d'Arcadie : encourager la rencontre entre générations, valoriser les parcours de vie, et développer l'ouverture d'esprit à travers des activités créatives et coopératives.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 20/10/2026
ID : 074-200011773-20261015-CC_2026_0132-DE

- Accueil du Bus numérique :



Le Bus Numérique est un dispositif mis en place par la Fédération des Œuvres Laïques afin de favoriser l'accès à des ateliers spécifiques directement au sein des structures. Il s'agit d'un outil mobile permettant de proposer des actions culturelles et pédagogiques, y compris dans des territoires isolés ou éloignés des ressources numériques.

Nous avons accueilli ce bus durant l'été 2025 et avons sélectionné deux ateliers différents, adaptés à l'âge des enfants.

- Pour les 9–12 ans : Jeux d'éducation à l'information, aux données et à l'intelligence artificielle

Les enfants ont participé à un jeu d'équipe mêlant supports en ligne et supports papier.
Cet atelier visait à :

- Développer l'esprit critique,
- Comprendre le fonctionnement des données,
- S'interroger sur l'intelligence artificielle,
- Sensibiliser à un usage raisonnable et sécurisé des réseaux sociaux.

Les activités proposaient des situations concrètes permettant aux jeunes de réfléchir à leurs pratiques numériques et à leurs impacts.

- Pour les 13–14 ans : Jeu de société « @social »

Les adolescents ont découvert le jeu « @social », dans lequel les équipes doivent tenter d'atteindre le million d'abonnés.
Ce jeu questionne les mécanismes des réseaux sociaux :

- Recherche de popularité,

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 20/10/2026
ID : 074-200011773-20261015-CC_2026_0132-DE

- Prise de risques,
- Influence des choix numériques,
- Gestion de l'image en ligne.

L'objectif était d'amener les jeunes à analyser leurs comportements, à comprendre les enjeux liés à la visibilité sur les réseaux et à adopter une posture plus réfléchie face au numérique.

- Visite de l'Archipel Butor à Lucinges

La sortie à l'Archipel Butor a été proposée aux enfants de 6–7 ans. Ils ont pu se plonger dans l'univers de Michel Butor et marcher symboliquement dans ses pas.
Au programme : la visite de son bureau, une promenade sur son lieu de balade préféré, et une initiation au livre-art à travers la création de cartes postales. Les enfants ont utilisé différents matériaux, dans l'esprit du scrapbooking, pour expérimenter la composition, la texture et l'expression artistique.

Cette sortie a permis aux enfants de découvrir un auteur majeur de manière sensible et immersive, tout en développant leur créativité et leur curiosité culturelle.

- Activité danse

Nous avons accueilli une danseuse professionnelle durant une période, pour proposer un atelier destiné aux enfants de 5 ans.
À travers des jeux corporels, des mouvements guidés et des explorations dansées, les enfants ont pu découvrir le langage du corps, développer leur motricité et s'exprimer librement.
Cet atelier a permis d'aborder la danse de manière ludique et accessible, tout en favorisant la créativité, la confiance en soi et la conscience corporelle.

- Veillée sur le centre sous les tipis pour les plus grands.



Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 20/10/2026
ID : 074-200011773-20261015-CC_2026_0132-DE

Des veillées sont proposées durant l'été sous les tipis chaque semaine. Les enfants profitent de la piscine, du brasero et confectionnent eux même leur repas. Ces activités affichent toujours complet.

Statistiques :

Taux de fréquentation par tranche d'âge

Les enfants inscrits au centre de la Bergue sont répartis par tranches d'âge.
Cette répartition permet d'adapter les activités ainsi que le rythme des journées aux besoins spécifiques des enfants en fonction de leur âge. Nous comptons 6 tranches d'âges réparties de 3 à 15 ans.

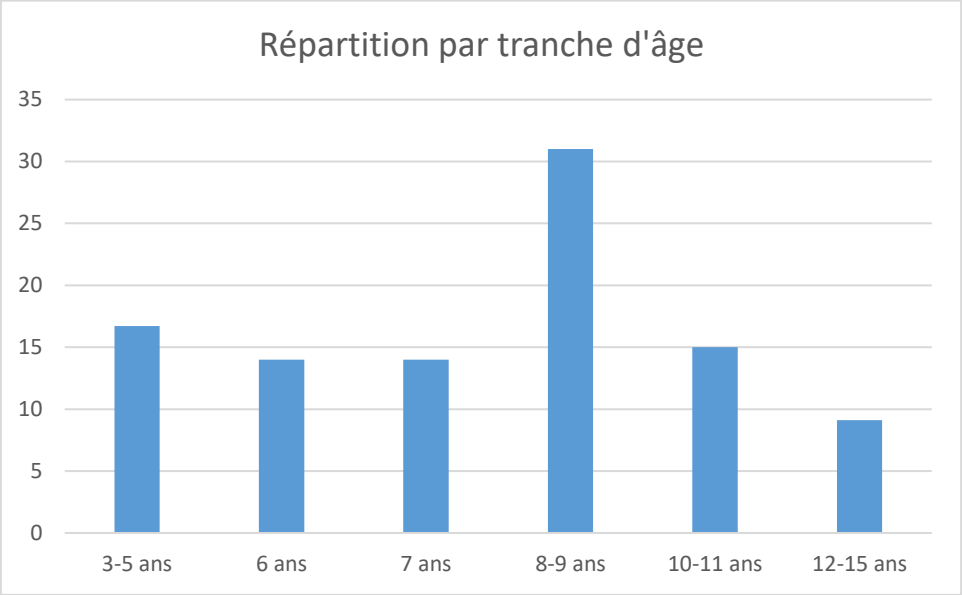

La répartition 2025 illustre bien la grande représentation des 8-9 ans ainsi que la difficulté à toucher les plus de 12 ans que l'on retrouve principalement sur les camps l'été.

Répartition des journées enfants par périodes

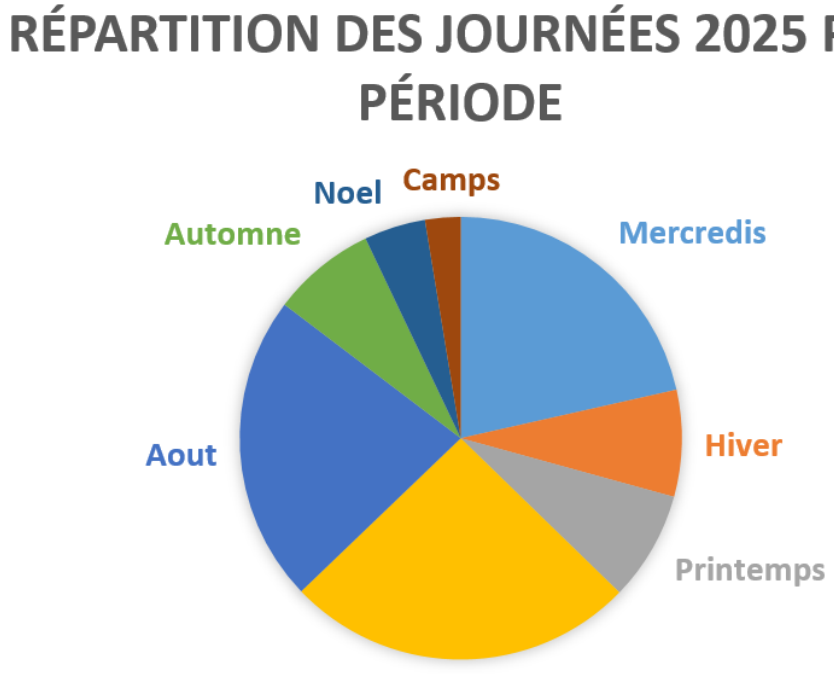

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 20/10/2026
ID : 074-200011773-20261015-CC_2026_0132-DE

Effectif moyen inscrits par périodes

Effectif moyen par période sur 2025	
Mercredis	105
Hiver	148
Printemps	151
Juillet	254
Aout	223
Automne	145
Noel	107

Tarification

Depuis 2013, a été adoptée une tarification au quotient familial.
Au vue du nombre de familles présentes dans la dernière tranche (tranche 8 comprenant les familles au QF supérieur à 3 500 €), la décision a été prise de créer à partir du 1er janvier 2024 une neuvième tranche comprenant les QF supérieurs à 4 000 €, puis d'une dixième au-delà de 4 500€ à partir de janvier 2025.

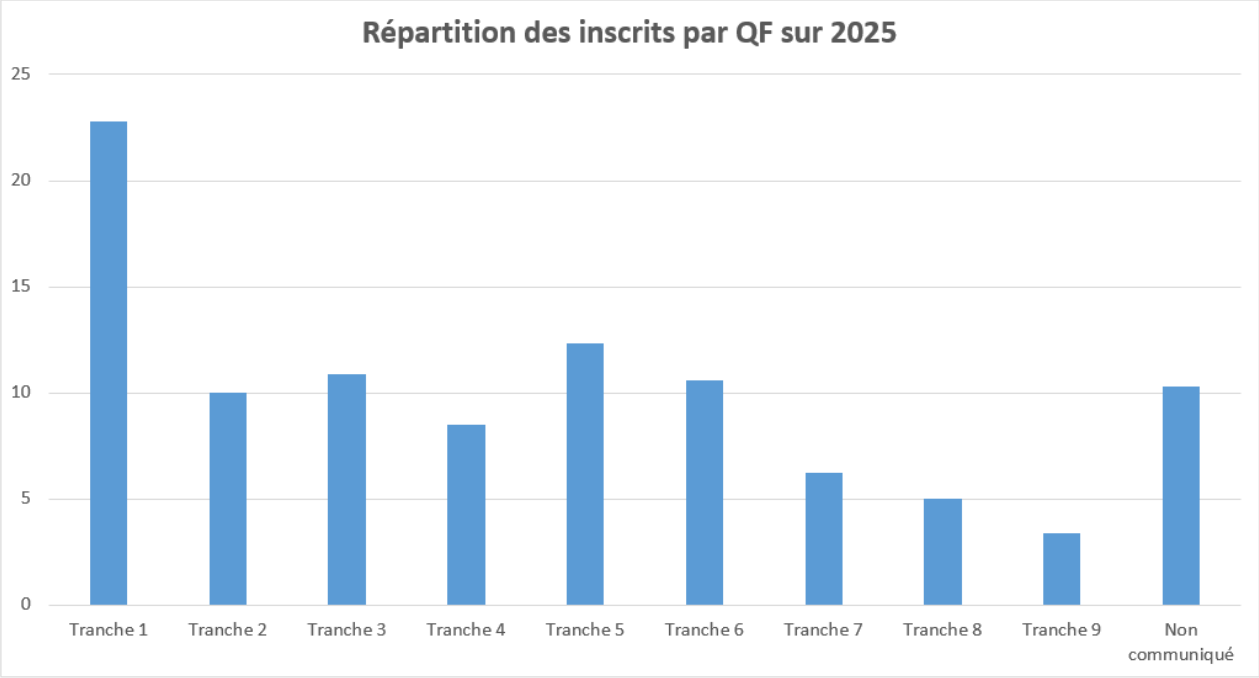

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 20/10/2026
ID : 074-200011773-20261015-CC_2026_0132-DE

Tarifs 2025		
Quotient familial	Journée	Semaine
Entre 0 et 800	12,15 €	60,75 €
Entre 801 et 1200	13,85 €	69,24 €
Entre 1201 et 1600	17,60 €	88,02 €
Entre 1601 et 2000	20,80 €	103,98 €
Entre 2001 et 2500	24,45 €	122,26 €
Entre 2501 et 3000	28,10 €	140,49 €
Entre 3001 et 3500	31,55 €	157,75 €
Entre 3501 et 4000	35,45 €	177,25 €
Entre 4001 et 4500 *	39,15 €	195,75 €
Supérieur ou égal à 4501 *	43,05 €	215,27 €

Statistiques des inscrits en fonction du quotient familial

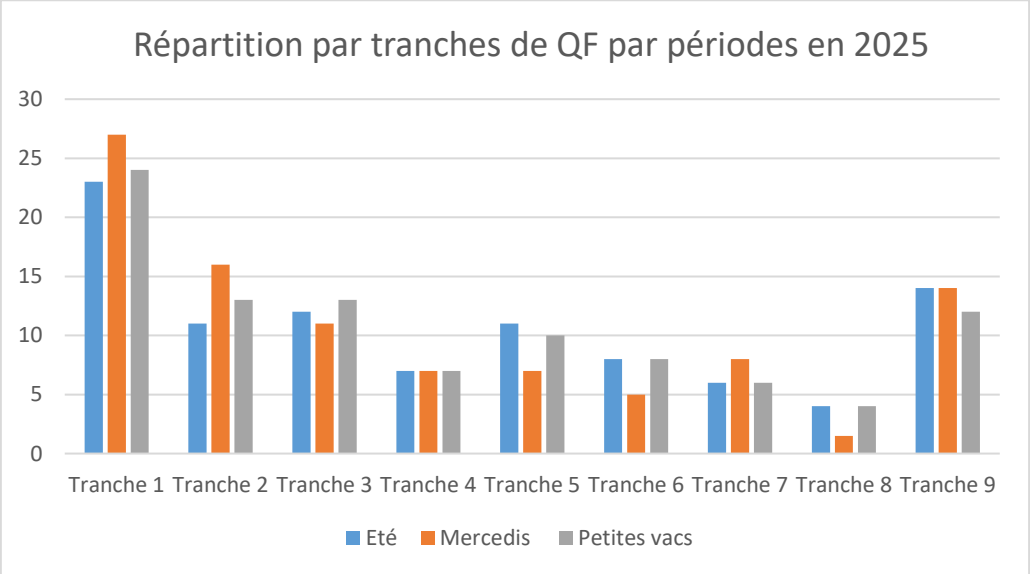

Ce graphique concernant l'année 2025 illustre bien la pertinence de la création de cette neuvième tranche qui reste très bien représentée.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 20/10/2026
ID : 074-200011773-20261015-CC_2026_0132-DE

Statistiques des inscrits en fonction des communes d'habitation

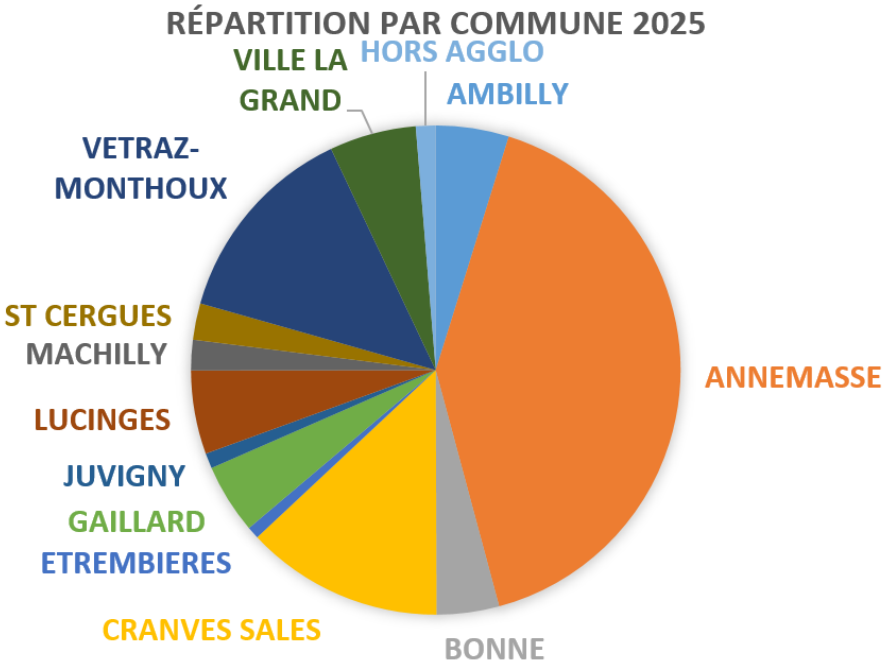

Répartition par commune 2025	
AMBILLY	4,8 %
ANNEMASSE	40,8 %
BONNE	4,1 %
CRANVES SALES	13 %
ETREMBIERES	0,8 %
GAILLARD	4,6 %
JUVIGNY	1 %
LUCINGES	5,5 %
MACHILLY	2 %
ST CERGUES	2,4 %
VETRAZ-MONTHOUX	13,5 %
VILLE LA GRAND	5,7 %
HORS AGGLO	1,3 %

Répartition des inscrits par communes et périodes			
Commune	**ÉTÉ**	**Petites vacances**	**Mercredis**
AMBILLY	28	16	1
ANNEMASSE	190	137	51
BONNE	15	7	6
CRANVES SALES	79	32	10
ETREMBIERES	3	4	1
GAILLARD	23	12	8
JUVIGNY	4	5	1
LUCINGES	21	16	14
MACHILLY	7	7	5
SAINT CERGUES	14	7	1
VETRAZ MONTHOUX	61	48	16
VILLE LA GRAND	35	15	3
HORS AGGLO	4	5	3

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 20/10/2026
ID : 074-200011773-20261015-CC_2026_0132-DE

b) Handicap et formation

o L'accueil du public porteur de handicap

L'intégration des enfants en situation de handicap fait pleinement partie du projet éducatif de l'œuvre. En effet, le centre de La Bergue essaye, dans la mesure du possible, d'accueillir tous les enfants sur la structure pour permettre à chacun de s'épanouir en apprenant au contact des autres, en découvrant la force et le plaisir de vivre ensemble. Cette expérience est bénéfique pour l'enfant porteur de handicap accueilli dans le sens où, dans la mesure du possible, il vit un séjour en intégration comme les autres. Ce temps permet également aux parents très sollicités par le handicap de faire une pause et de se ressourcer le temps du séjour. L'intégration des enfants en situation de handicap sur l'accueil de loisirs est aussi très bénéfique pour les autres enfants. Cela leur permet d'apprendre à ne pas juger, à accepter la différence et mieux comprendre le handicap au quotidien.

Depuis de nombreuses années, nous avons à cœur d'accueillir le public porteur de handicap mais afin de rendre cet accueil bénéfique pour tous, un accompagnement particulier est bien souvent obligatoire. De ce fait, à chaque fois qu'un enfant porteur de handicap est accueilli, nous organisons une rencontre avec la famille et évaluons si cet enfant aura besoin d'un animateur spécifique pour l'accompagner durant sa fréquentation de l'accueil de loisirs.

Les personnes recrutées pour accompagner un enfant porteur de handicap sont des animateurs volontaires pour accompagner ces enfants et nous essayons au maximum de les former afin qu'eux-mêmes ne se retrouvent pas en difficulté dans leur mission. En 2025, a notamment été accueilli une enfant en fauteuil et aucun enfant n'a été refusé.

o La formation

Toujours très impliquée dans les formations professionnelles et non professionnelles, l'équipe du centre s'est investie dans de nombreux BAFA sur le territoire. Sur 2025, le centre a accueilli :

i. Les formations non professionnelles

Sur 2025, l'équipe du centre a proposé et a mené sur la structure :

- 3 BAFA théoriques (3 x 8 jours)
- 1 BAFA approfondissement (6 jours)
- 2 journées de formation théâtre forum (formation à la journée sur l'expression)

ii. Les formations professionnelles

Sur 2025, le premier BPJEPS ASEC a débuté avec des stagiaires en alternance qui sont en formation sur le centre de la Bergue en moyenne une semaine par mois.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 20/10/2026
ID : 074-200011773-20261015-CC_2026_0132-DE

3) Ressources humaines

Sur 2025, l'équipe permanente est restée à l'identique et les familles apprécient de retrouver les mêmes visages à l'accueil.
Pour la gestion permanente du centre en 2025, nous avions en emploi à 100% :

- Un directeur
- Deux adjoints pédagogiques
- Une apprentie BPJEPS
- Une secrétaire
- Un personnel polyvalent

Cette équipe, soudée et complémentaire, est garante de l'application du projet et de la continuité du service.
A cette équipe permanente, s'ajoutent tous les animateurs dont le temps de travail correspond à la présence des enfants (mercredis et vacances scolaires), grâce à une politique de fidélisation et de formation des équipes qui se traduit par :

- La prise en charge automatique des formations des animateurs
- La proposition de CDI
- L'accord avec d'autres employeurs pour proposer des temps de travail complémentaires et permettre aux salariés d'augmenter leur temps de travail avec plusieurs employeurs.

Nous avons, ces dernières années, généré l'emploi de quinze animateur(trice)s en CDI qui représentent huit ETP.
La fidélisation de ces animateurs est un réel atout pour la qualité d'accueil du centre. Étant tous formés a minima au BAFA, ils garantissent une connaissance du fonctionnement et du projet de la structure qui permet d'assurer une transmission et un accompagnement des animateurs occasionnels.

Les animateurs occasionnels sont, quant à eux, embauchés en Contrat d'Engagement Éducatif (CEE) et sont bien souvent des étudiants qui travaillent durant les vacances. Ils sont titulaires ou en cours de formation BAFA.

Nous constatons au fil des années que les animateurs travaillent de plus en plus ponctuellement. S'il y a quelques années, les animateurs travaillaient bien souvent les petites vacances scolaires entières ou a minima un mois entier l'été, nous sommes confrontés de plus en plus à des candidatures découpées que nous devons compléter et qui demandent une formation et un accompagnement bien plus important qu'auparavant pour garder la même qualité d'accueil.

Pour illustrer, durant l'été 2025 nous avons eu 26 animateurs qui ont travaillé un mois entier contre 35 durant l'été 2015 pour le même effectif d'enfants.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 20/10/2026
ID : 074-200011773-20261015-CC_2026_0132-DE

Le nombre de contrats d'une à deux semaines devient fréquent ces dernières années, alors que nous pouvions les refuser auparavant sans crainte de ne pas remplir nos équipes.

4) Divers accueils

o La classe relais

Cette année encore, le centre a accueilli le dispositif de classe relais du genevois. Les jeunes qui bénéficient de ce dispositif sont encadrés par un coordinateur qui gère le transport et organise de nombreuses sorties sportives et culturelles en plus des temps de formation qu'il mène. En 2025, ils ont été présents les mardis et jeudis d'octobre à juin.

o L'AVIJ

Depuis l'automne 2022, le centre met à disposition les locaux du bâtiment maternel pour accueillir le dispositif de l'AVIJ (Aide aux victimes intervention judicaire des Savoie).
Durant toute l'année, un samedi sur deux en dehors des vacances estivales, l'AVIJ se rend sur le centre pour permettre aux enfants de rencontrer leurs parents, accompagnés de travailleurs sociaux.
Cela a représenté 19 journées d'accueil sur l'année 2025.

o Le Corps européen de solidarité

Le Corps Européen de Solidarité (CES) est une initiative de l'Union européenne qui vise à donner aux jeunes la possibilité de se porter volontaires ou de travailler dans le cadre de projets organisés dans leur pays ou à l'étranger et destinés à aider des communautés et des personnes dans toute l'Europe. Il s'appuie sur le succès de plus de vingt ans de programmes européens pour la jeunesse et de volontariat, notamment sur l'expérience du Service Volontaire Européen.
Depuis de nombreuses années, le centre de la Bergue accueille dans le cadre de ce dispositif, des jeunes qui s'impliquent sur des missions d'éducation à l'environnement.
L'accueil de ces jeunes se fait en partenariat avec la MFR de Bonne qui met à disposition un appartement et un véhicule pour la mobilité des jeunes. De notre côté, le centre de La Bergue accueille le jeune en stage à la MFR sur les vacances scolaires (période où la MFR est fermée), assure et finance leur formation BAFA.
En 2025, c'est Gräce qui est venue du Portugal et a succédé à Hilal qui venait de Turquie.

5) Transport

o Mise en œuvre

Pour chaque journée de centre de loisirs, un transport est proposé aux familles et mis en place en fonction de la demande.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 20/10/2026
ID : 074-200011773-20261015-CC_2026_0132-DE

Dans chacune des communes de l'agglomération, au moins un arrêt est défini avec un horaire fixe de ramassage et de dépose des enfants.
Pour 2025, comme les années précédentes, sur chaque période, nous avons des inscriptions sur les communes de l'ancienne 2C2A (Etrembières, Gaillard, Annemasse, Vétraz-Monthoux, Ville-la-Grand, Ambilly) et nous mettons en place un car de 55 places pour effectuer ce circuit que l'on nomme le circuit 1.
Pour les autres communes de l'agglomération où la demande de transport est plus aléatoire (circuit 2), nous réalisons le circuit avec le véhicule 9 places du centre.
Sur la période d'été, nous avons deux cars de 55 places pour effectuer le circuit 1.
Il nous arrive ponctuellement, suivant les inscriptions, de réaliser une partie du premier circuit avec le véhicule 9 places afin que le temps de trajet ne dépasse pas une heure.
Nous rappelons que l'utilisation du transport par les familles n'est pas facturée.
En 2025, nous avons travaillé avec l'entreprise Autocar Pays de Savoie qui reste la plus compétitive actuellement sur le secteur.

○ Encadrement

Pour les circuits effectués par un autocar, nous nommons automatiquement un « chef de car » qui est un animateur qui monte dès le début du circuit, possède le listing général de tous les arrêts de car à desservir et qui veille au bon fonctionnement du circuit, à savoir :
- Relation avec les familles
- Relation avec le chauffeur
- S'assurer que les enfants repartent bien avec les personnes habilitées à les récupérer…

En renfort du « chef de car », nous inscrivons d'autres animateurs sur les arrêts en fonction des effectifs. Nous avons donc en moyenne 4 à 5 animateurs du centre dans chaque car.

○ Utilisation des transports en 2025

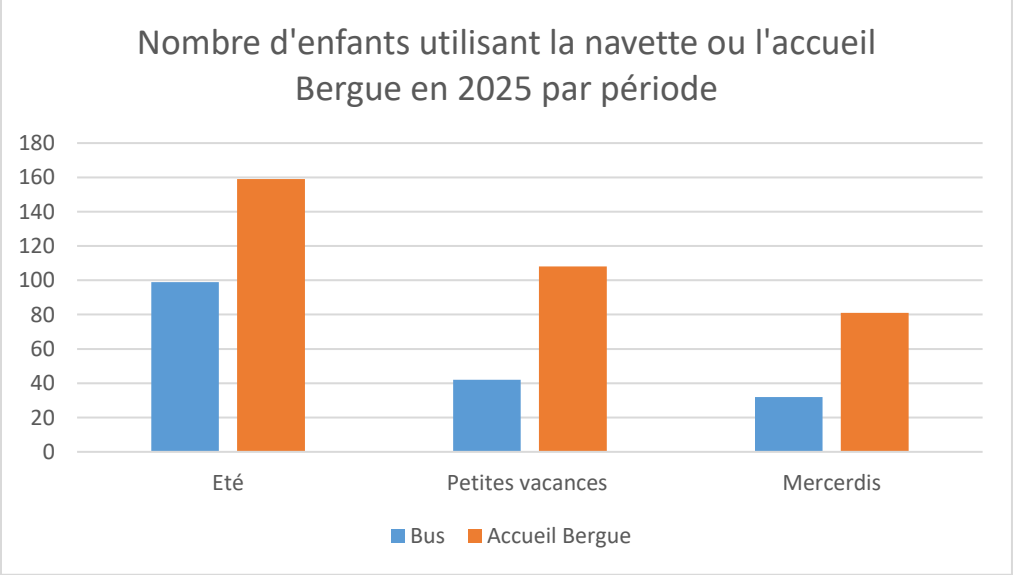

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 20/10/2026
ID : 074-200011773-20261015-CC_2026_0132-DE

- Horaires et lieux de passage du transport pour le centre.

Commune		Adresse	Horaire matin	Horaire soir
ETREMBIERES	1	Devant le groupe scolaire JJ Rousseau	8h	18h20
GAILLARD	2	Devant l'église	8h10	18h10
AMBILLY	3	Devant l'école de la paix	8h20	18h
ANNEMASSE	4	**Centre** : Devant collège michel servet	8h30	17h50
	5	**Hutins** : Devant l'école des hutins	8h40	17h40
	6	**Livron** : Devant la pharmacie	8h50	17h30
	7	**Sous cassan** : Parking MJC romagny	9h	17h20
VILLE LA GRAND	8	Rue potière (collège paul langevin)	9h10	17h10
VETRAZ MONTHOUX	9	Parking de la mairie	8h	18h
CRANVES SALES	10	Devant le collège	8h10	17h50
SAINT CERGUES	11	Parking du groupe scolaire	8h25	17h35
MACHILLY	12	Coté gare, route des voirons	8h35	17h25
JUVIGNY	13	Place devant l'église	8h50	17h10
LUCINGES	14	Place des anciennes granges	9h05	16h55
BONNE	15	devant la poste	9h15	16h45

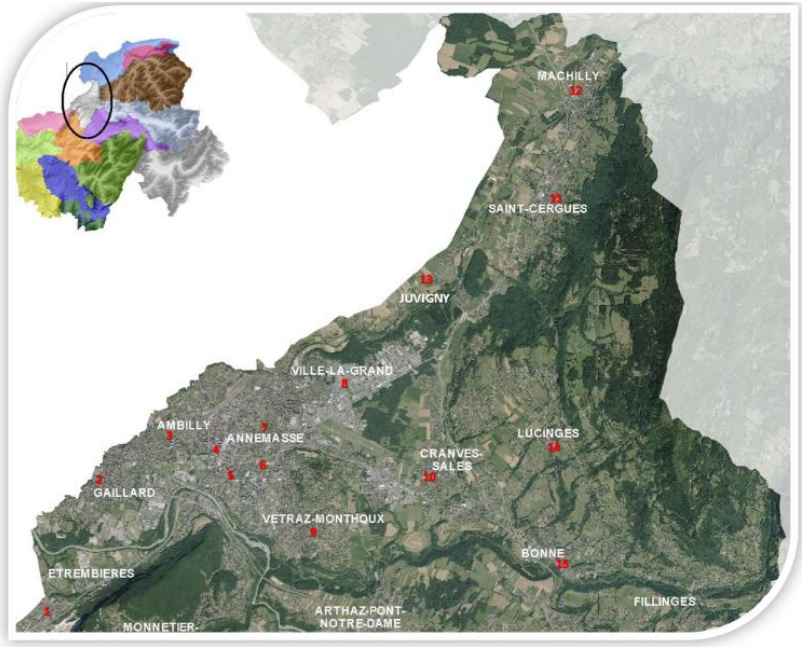

6) Ouverture et surveillance du site :

- Ouverture et fermeture

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 20/10/2026
ID : 074-200011773-20261015-CC_2026_0132-DE

Le centre ainsi que le parc sont entièrement clôturés. Deux clés permettent l'ouverture des portes et portails donnant l'accès au parc ou aux bâtiments.
Chaque personnel permanent dispose d'un jeu de clés et assure, selon un planning, les ouvertures et fermetures du site.
Lors des vacances scolaires ou mercredis, l'adjoint d'ouverture assure l'ouverture du site (bâtiments et circuit des cars), l'adjoint de fermeture, lui, s'assure de l'extinction des lumières et de la fermeture des portes et portails.

Hors mercredis et vacances scolaires, la secrétaire s'occupe d'ouvrir l'accueil aux horaires d'ouverture du secrétariat au public.

o Surveillance du site

L'adjointe principale occupe le logement de fonction situé dans le centre. Elle assure une présence régulière sur le site et s'occupe des animaux de la mini ferme le weekend. Malgré cette présence, nous constatons quelques intrusions dans le parc qui se traduisent par des déchets laissés dans le parc (il s'agit de petits groupes de jeunes qui passent par-dessus le grillage et viennent « se poser » sur les tables du centre).
Nous n'avons pas, depuis 2017, constaté d'intrusion dans les bâtiments ce qui, lorsque cela arrive, donne suite à une plainte auprès des autorités compétentes.

7) Mise à disposition :

Le centre propose des mises à disposition de son véhicule 9 places ou de ses locaux via une convention qui précise les modalités de ces dernières.

En 2025, le centre a été mis à disposition trois fois :
. Les scouts de Marignier sont venus camper sur le site durant un weekend.
. Annemasse agglo a organisé le repas de ses agents.
. La commune de Cranves-Sales a organisé sa traditionnelle chasse aux œufs sur un dimanche.

Ces mises à disposition se font gratuitement si ces dernières n'engendrent pas de frais pour le gestionnaire.
Le véhicule 9 places a été mis à disposition deux fois en 2025 pour les services de l'agglo ; véhicule également mis à disposition gratuitement sous condition qu'il revienne avec le même niveau de carburant.

8) L'alimentation

o Les repas :

Ils sont livrés en liaison froide par la cuisine centrale des Aravis (1001 Repas). Les enfants du centre de loisirs ont pu bénéficier d'une restauration de qualité avec des repas à 5 composants dont au moins un composant BIO.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 20/10/2026
ID : 074-200011773-20261015-CC_2026_0132-DE

Labélisé Zéro gaspi, la cuisine 1001 Repas travaille à optimiser au mieux les aliments tout en respectant la saisonnalité des produits ainsi qu'une production locale.
Les repas en provenance de 1001 repas bénéficient également aux animateurs qui prennent le repas avec les enfants et pour lesquels il s'agit d'un vrai temps de travail. En fonction des effectifs, les animateurs peuvent manger sans commande supplémentaire de repas, en compensation de l'absentéisme et des quantités qui sont assez larges. Passé une quinzaine d'animateurs, l'effectif des animateurs est ajouté à la commande des repas.
Sur l'année 2025 le coût des repas était de 4.1 € TTC.

La société 1001 Repas fournit également les repas du dispositif de la classe relais qui se restaure sur le centre les mardis et jeudis hors vacances scolaires.
La société 1001 repas propose également de faire visiter leur cuisine aux enfants du centre de loisirs ainsi que des animations telles que la fontaine de chocolat ou le barbecue.

o Les goûters

Les goûters sont proposés par le centre et l'équipe veille à proposer des goûters variés avec des fournisseurs locaux proposant des produits de saison.
En 2025, nous nous sommes fournis principalement chez :

- **Coopérative fruitière du val d'Arly**
  - Yaourts
  - Fromage
- **L'atelier des gourmandises à Annemasse**
  - Pain
  - Cookies
  - Sablés
  - Pains au cacao
- **Bornand primeurs**
  - Fruits

En plus de ces goûters, les enfants réalisent de nombreuses activités cuisine qui sont consommées au temps du goûter.

9) Rapport technique

En 2025 certains travaux ont été effectués.

o Les extérieurs

Le parc

La végétalisation de l'extérieur est toujours en cours et permet d'augmenter la surface ombragée du site.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 20/10/2026
ID : 074-200011773-20261015-CC_2026_0132-DE

Une solution avec des voiles a été installée pour couvrir la terrasse. Ces voiles ne couvrent pas la totalité de la terrasse mais restent bien plus efficaces que les parasols.
Une couverture en dur resterait l'idéale mais nous pouvons tout de même apprécier un certain confort apporté par cette solution.

La création d'un bac à sable, qui peut ne représenter qu'un détail, est l'activité exploitée chaque jour d'accueil.

Les piscines

Sur 2025, les piscines ont connu des réparations courantes pour assurer leur bon fonctionnement. (Réparation de fuites sur la tuyauterie et les liners)
Il est probable que des travaux au niveau des plages et des liners s'imposent dans les années à venir.

Le hangar

Pas de travaux concernant le hangar qui n'est pour l'instant qu'un lieu de stockage de matériel mais un reclassement en préau ou en ERP serait vraiment un avantage pour l'activité principale du centre.

- Les intérieurs

Le batiment principal

Le premier étage a été quasiment remis à neuf après l'abatage de certaines cloisons. La création d'une seule et grande pièce est vraiment adaptée à l'accueil de loisirs.

Cependant, dans le bâtiment principal, les sols posés il y a 3 ans lors de la rénovation énergétique des bâtiments se décollent au niveau des joints. Cela est dommageable pour l'aspect esthétique et sécuritaire avec le risque de chute à force de se prendre les pieds dedans. Dossier en cours avec les personnes ayant suivi le chantier.

Nous pouvons saluer la réactivité des services techniques et espaces verts pour leur rapidité d'intervention et du souci qu'ils ont de veiller à proposer un lieu de cette qualité aux enfants du territoire.

10) Rapport financier

Avec un résultat positif de 49 162€, l'année 2025 reflète un budget adapté à l'activité avec une gestion prudente.

La baisse des recettes de 45 000 € par rapport au budget a été compensée par une baisse des dépenses.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 20/10/2026
ID : 074-200011773-20261015-CC_2026_0132-DE

L'économie des dépenses est en grande partie réalisée sur la masse salariale.
Divers arrêts de travail notamment la secrétaire sur plusieurs mois ainsi que divers postes toujours vacants et compensés par l'équipe permanente en place ont permis d'absorber cette baisse de recettes.

Compte de résultat 2025 en pièce jointe

11) Conclusion

Dans la continuité des années précédentes, 2025 poursuit cette nouvelle année au service des familles et enfants du territoire.
893 enfants de l'agglomération ont pu en bénéficier sur les temps extrascolaires et périscolaires d'activités en liens avec le projet pédagogique.
La qualité des animations du centre et le succès rencontré par ce dernier auprès des familles de l'agglomération est le fruit du travail mené sur plusieurs années. Le travail sur les animations, les thématiques, les transports, les tarifs, la modernisation des inscriptions et principalement la formation des animateurs a contribué à toujours améliorer le service. Cette dynamique a contribué à montrer aux usagers une réelle envie d'innover et de répondre au mieux aux besoins des familles.
La politique de formation a permis la construction d'un noyau d'animateurs formés et surtout la fidélisation de nombreux d'entre eux qui grâce à leur formation et régularité représente un atout non négligeable en termes de qualité. Leur connaissance des enfants et leur identification de la part des familles contribuent à une relation de confiance réciproque.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 20/10/2026
ID : 074-200011773-20261015-CC_2026_0132-DE

Fédération des Oeuvres Laïques de Haute-Savoie

Délégation de service public CLSH La Bergue -
Budget Réalisé 2025

JOURNEES	BUDGET Prévisionnel 2025	Accueil de loisirs	Formation	Réalisé 2025
MERCREDI	4 200	3 531,00		3 531
MERCREDI 1/2 Journées	200	254,00		254
FEVRIER	1 400	1 480,00		1 480
PRINTEMPS	1 450	1 298,00		1 298
ETE	9 600	9 565,00		9 565
TOUSSAINT	1 300	1 445,00		1 445
NOEL	920	808,00		808
TOTAL GENERAL	**19 070**	**18 381,00**	**0,00**	**18 381**

N° compte	Nature des dépenses	BUDGET Prévisionnel 2025	Accueil de loisirs	Formation	Réalisé 2025
60421000	Activités	6 000	9 852,01		9 852,01
60431000	Activité camps	6 000	3 564,90		3 564,90
60432000	Transport camps	500			0,00
60433000	Hébergement camps	5 500	6 024,36		6 024,36
60434000	Alimentation camps	5 000	9 674,78		9 674,78
60440000	Transport circuit ramassage	41 000	44 380,00		44 380,00
60510000	Matériel pédagogique	20 000	22 552,26		22 552,26
60611000	Eau	7 000	9 987,08		9 987,08
60612000	Electricité	20 000	14 526,48		14 526,48
60613000	Gaz	18 000	20 779,84		20 779,84
606140	Fuel				0,00
60621000	Carburant	8 000	8 248,34		8 248,34
60631000	Produits d'entretien	10 000	8 575,73		8 575,73
60636000	Petit équipement	5 000	4 318,78		4 318,78
60640000	Fournitures administrative	1 000	2 975,78		2 975,78
60660000	Pharmacie	200	226,74		226,74
60671000	Alimentation (goûter,animation)	36 000	29 470,68		29 470,68
61120000	Alimentation (prestation repas)	90 500	87 089,89		87 089,89
61320000	Redevance affermage	2 775		2 275,00	2 275,00
613200	Logement apprenti				0,00
61352000	Location matériel	14 000	11 034,51		11 034,51
61353000	Location véhicule	7 000	6 787,00		6 787,00
61521000	Entretien locaux	4 000	2 388,11		2 388,11
61551000	Entretien matériel	2 500	4 220,55		4 220,55
61552000	Entretien véhicule	2 000	1 988,21		1 988,21
61561000	Contrat entretien (dont piscine)	7 000	4 488,03		4 488,03
61562000	Maintenance informatique, logiciel	8 000	6 175,86		6 175,86
6161XX	Assurances	6 500	5 825,94		5 825,94
61810000	Documentation et abonnement				0,00
61860000	Formation	5 000	4 409,00		4 409,00
621400	Ménage+gardiennage		1 307,58		1 307,58
623xxx	Publicité				0,00
62511000	Déplacement personnel (dont autoroute)	2 500	3 950,99		3 950,99
62560000	Missions	200	26,45		26,45
62610000	Affranchissement	300	25,59		25,59
62620000	Téléphone - Internet	3 200	3 021,19		3 021,19
62780000	Frais bancaire	500	281,88		281,88
63xxxx	Taxes sur rémunérations *	44 702	37 169,69	1 509,00	38 678,69
63780000	Autres impôts (Agefiph, ordures….)	8 200	6 738,72		6 738,72
641xxx	Salaires bruts *	566 226	480 278,08	19 114,00	499 392,08
645xxx	Charges sociales *	126 656	115 134,13	4 527,00	119 661,13
647xxx	Autres charges sociales *	7 450	6 973,64		6 973,64
648000000	Autres charges du personnel *				0,00
65800000	Charges diverses		1 151,48		1 151,48
67120000	Pénalité amende fiscale pénale				0,00
68110000	Amortissements (dont site internet)				0,00
68150000	Provisions pour risques (départ retraite)	10 000	1 231,10		1 231,10
	SOUS-TOTAL DEPENSES	**1 108 410**	**986 855,38**	**27 425,00**	**1 014 280,38**
65500000	Frais de gestion	77 589	77 589,00		77 589,00
	TOTAL DEPENSES	**1 185 998**	**1 064 444,38**	**27 425,00**	**1 091 869,38**

*Détail personnel **	***DEPENSES DE PERSONNEL 63/64***	***745 035***	***639 555,54***	***25 150,00***	***664 705,54***

N° compte	Nature des recettes	BUDGET Prévisionnel 2025	Accueil de loisirs	Formation	Réalisé 2025
70617000	Frais d'inscription	13 000	13 201,19		13 201,19
70641000	Participation familles (	405 260	404 168,86		404 168,86
70642000	Bons vacances CAF	26 000			0,00
70643000	Prestations de service CAF	110 000	116 538,01		116 538,01
70688000	Activités compl. (classe relais+scolaires)	8 000	8 134,89		8 134,89
706880	Activités compl. (autres)				0,00
70812000	Avantage en nature (convention de comoda)	2 600	5 404,92		5 404,92
70832000	Location de salle	7 500		2 275,00	2 275,00
70840000	Mise à disposition de personnel	54 000		25 150,00	25 150,00
70888500	Participation forfaitaire aux charges	1 900	2 025,60		2 025,60
70888800	Autres produits d'activité divers		3 224,00		3 224,00
74180000	Aide exceptionnelle DDCS				0,00
74600000	Subvention CAF/MSA		933,72		933,72
75800000	Produits divers		2 237,80		2 237,80
78153000	Reprise provision indemnité retraite				0,00
79100000	Transfert de charges				0,00
70644000	**Compensation financière Annemasse Agglo**	**557 738**	**557 738,00**		**557 738,00**
	TOTAL RECETTES	**1 185 998**	**1 113 606,99**	**27 425,00**	**1 141 031,99**

	RESULTAT	**0**	**49 162,61**	**0,00**	**49 162,61**